

Province de Québec  
Municipalité de la Paroisse  
des Saints-Martyrs-Canadiens

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, de Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi, le 15 octobre 2012, à 19h00 dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village, à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : Michel Prince, conseiller, Christine Marchand, conseillère, Serge Breton, conseiller, Michel Dumont, conseiller, Pierre Boisvert, conseiller, formant quorum sous la présidence de M. André Henri, maire. Tous les membres du conseil ont été convoqués conformément à la Loi.

Absente : Gabrielle Carisse

Est également présente; Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (prière)**

Le maire André Henri constate le quorum.

2012-10-182

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Dumont, appuyé par Christine Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**Ordre du jour**

1. Prière
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion sur les droits acquis
4. Avis de motion pour interdire les marinas autour des Lacs
5. Avis de motion pour déterminer les lignes avant autour des lacs
6. Travaux communautaire
7. Levée de l'assemblée

2012-10-183

**3. Avis de motion sur les droits acquis**

Le présent avis de motion est donné par le conseiller Michel Prince pour apporter une correction au règlement zonage portant le numéro 208, la demande est pour les droits acquis en cas de sinistre qui sera d'une période de deux (2 ans)

2012-10-184

**4. Avis motion pour interdire les marinas autour des Lacs**

Le présent avis de motion est donné par la conseillère Christine Marchand pour apporter une correction au règlement zonage portant le numéro 208, pour interdire l'implantation de marinas autour des lacs sur le territoire de la municipalité.

2012-10-185

**5. Avis motion pour déterminer les lignes avant autour des lacs**

Le présent avis de motion est donné par le conseiller Serge Breton pour apporter des corrections au règlement numéro 208 au zonage et au règlement de lotissement portant le numéro 209. Cette correction est pour bien définir la marge avant pour qu'elle soit calculé directement sur la façade des Lacs.

2012-10-186

**6. Travaux communautaire**

Une demande nous a été présentée, pour autoriser une personne ayant des travaux communautaires à compléter pour une durée de 30 heures. Sur proposition de Michel Dumont, appuyé par Pierre Boisvert et unanimement résolu par les conseillers, la maire n'ayant pas voté.

Que les membres du conseil accepte cette demande soit acceptée et que la directrice générale est la personne désignée pour superviser les travaux ainsi que l'horaire

**7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par Michel Dumont à 19h08